Revue de la Presse

L'INTERPELLATION
Sur la Conférence de Berlin

La presse parisienne tout entière — à part les journaux boulangistes, désormais mis au ban de la nation — se félicite du résultat de la journée parlementaire de jeudi. Tous les journaux sont unanimes à constater que le vote patriotique des députés de droite et de gauche aura une influence considérable sur la politique extérieure de la France.

Voici les extraits des principaux journaux parisiens.

Le Matin. — Nos espérances ont été dépassées. C'est une belle journée, de l'avis de tous, que celle à laquelle nous venons d'assister et qui aura un grand retentissement devant le pays et devant l'Europe.

M. Magnard écrivait ce matin dans le *Figaro* qu'à la place du ministre des affaires étrangères il enverrait promener les interpellateurs. Spuller a fait mieux ; il les a réduits au silence, et au milieu des acclamations de la Chambre tout entière, il les a parqués dans un isolement honteux.

Il a parlé comme on doit parler au nom de la France, au nom de la République, et devant un langage si noble, si ferme et en même temps si prudent, si correct, les adversaires eux-mêmes ont été obligés de s'incliner. Tant il est vrai que les hommes valent mieux souvent qu'ils ne le croient eux-mêmes.

Estafette. — M. Spuller, ministre des affaires étrangères, a dignement parlé hier au nom de la France. Il a parlé en homme de raison et en homme de cœur. Le patriote n'a rien à regretter de la parole fière et sage à la fois du ministre qui tient en mains, dans les conseils du gouvernement de la République, les intérêts et l'honneur du pays.

Cette journée avait provoqué de fâcheux présages. Elle a amené l'une de ces manifestations de sagesse patriotique qui élèvent les sentiments d'un peuple et lui donnent confiance en son génie et en sa fortune. Nous en sommes heureux.

République française. — Il s'est passé hier à la Chambre, vers quatre heures, quelque chose d'honnête, de rassurant, de juste et de nécessaire. Les représentants de la France, tous les représentants de la France, les républicains, les royalistes, les bonapartistes, se sont levés d'un seul mouvement, et d'une voix sèche et dure, où l'on sentait le plus hautain, le plus froid mépris, ils ont dit, en les regardant bien en face, aux hommes de la suite de M. Boulanger : « Nous ne vous connaissons pas ! Nous ne voulons pas vous connaître, et devant la nation nous vous mettons hors la nation. » Cela s'est dit, cela s'est fait simplement, avec la tranchante netteté d'une exécution.

Radical. — Nous n'avions pas douté un instant du résultat de l'interpellation.

Quand il s'agit de questions extérieures, ainsi que l'a fort bien dit M. de Cassagnac, il ne peut plus y avoir de partis : la majorité et la minorité disparaissent et se fondent dans l'unanimité des patriotes.

Les quelques boulangistes qui avaient compté sur cette journée doivent se tenir pour dit. Après force grands gestes et forces criailleries et nombre de paroles qui seraient imprudentes dans d'autres bouches que les leurs, car eux, personne ne les prend ni au sérieux ni au tragique, ils ont fini par se trouver quatre au scrutin. Le reste présentant l'indignation universelle, n'a pas osé persister.

En somme, nous devons les remercier, car grâce à eux nous avons pu montrer que les ennemis qui comptaient sur nos divisions intérieures se méprennent étrangement. Au jour du danger, l'union se ferait d'un bout à l'autre du pays comme elle s'est faite hier d'un bout à l'autre de la Chambre pour flétrir ceux qui, sans souci de embarras du lendemain, n'hésitent pas à venir agiter en plein Parlement les questions les plus délicates des relations internationales. — Henry Maret.

Justice. — La journée d'hier est une de celles qui font le plus grand honneur au gouvernement de la République et le plus grand bien à la patrie. Nous n'épargnerons les éloges à personne, et, si l'on veut, nous commencerons par la *Droite*, qui, dans sa situation d'opposition irréconciliable, a cependant trouvé le mot juste à dire et le vote à émettre.

Mais la plus belle part de cette journée où tous les partis dignes de ce nom se sont rencontrés pour laisser à sa honte la *bande de camelots qui* exercent leur industrie à « l'extrémité gauche de la salle », comme dit l'*Officiel*, la plus belle part de cette journée, dis-je, revient à M. Spuller, ministre des affaires étrangères. Il a été parfait, dans une discussion où un seul mot malheureux pouvait provoquer des incidents et créer de graves embarras.

Nul doute qu'en cette circonstance il n'ait exercé sur la Chambre une *véritable action oratoire*. L'effet de séance était visible ; et il y a telle tribune diplomatique réservée aux représentants des puissances où l'on *aura pris bonne note de l'état d'esprit* des députés de la nation française dans les questions de politique étrangère.

Siècle. — Ce spectacle est des plus fortifiants. Il montre que ceux-là ont tort qui croient à l'incapacité des assemblées démocratiques en matière de diplomatie. Il montre particulièrement que l'éducation politique de notre démocratie française a fait de grands progrès.

Rappel. — La discussion de l'interpellation de M. Laur, « sur l'attitude que le gouvernement compte prendre à la conférence de Berlin », aura eu ce résultat de fournir hier à la Chambre l'occasion d'affirmer, en face des opinions qui séparent et des opinions qui divisent, et comme consolation de tant de querelles, de tant de luttes, de tant de haines, le patriotisme qui répare et qui réunit. D'un *seul et même élan, tous les députés*, ceux de droite comme ceux de gauche et même du centre — presque tous, à vrai dire — se sont rangés autour du *gouvernement* qui a *l'honneur* et la responsabilité de parler au nom de la France.

Voltaire. — Il reste bien entendu, après la séance d'hier, que la patrie est au-dessus des rancunes et des haines de parti, non pas seulement quand il y a lieu de la défendre par les armes, mais quand il s'agit de la représenter dans un congrès ou une conférence. Il n'y a plus alors de républicains et de monarchistes ; il n'y a que des Français jaloux de la dignité et de l'honneur de leur pays.

Voilà un spectacle qui peut nous consoler un peu des violences et des injustices de la politique de tous les jours.

La Paix. — Quoi qu'il en soit, et quelques conclusions optimistes que puissent formuler les rares, très rares partisans du ministère Tirard, nous continuons à penser que la situation du cabinet ne s'est pas sensiblement modifiée et que sa disparition n'est qu'ajournée.

Le vote d'hier n'est pas un vote de confiance politique, c'est un vote patriotique et national.

XIXe Siècle. — S'il manquait une consécration au langage du gouvernement ; si certains, peu soucieux des conditions de fonctionnement du régime parlementaire, étaient disposés à lui reprocher d'avoir engagé la France sans l'assentiment de la Chambre, *ces critiques n'ont* plus d'objet et cette lacune est comblée maintenant. Non seulement la Chambre tout entière a applaudi le langage du ministre, *mais elle l'a expressément ratifié*, en votant, par 480 voix contre 4, l'ordre du jour pur et simple que le gouvernement demandait. Ce résultat dépasse toutes les prévisions.

Figaro. — On a trop souvent occasion de blâmer la Chambre pour se refuser le plaisir de la louer quand elle le mérite ; elle l'a mérité hier. Majorité et minorité se sont rencontrées sur un terrain de convenance patriotique, et, comme M. de Cassagnac l'a fort bien dit, elles ont démontré que l'image de la patrie restait toujours sacrée, au-dessus et en dehors des luttes de partis.

Cela, nous le savions si vous voulez, mais il n'est jamais mauvais qu'on le répète et que l'Europe le sache. — Francis Magnard.

Autorité. — Et il nous a plu, devant l'ambassadeur d'Allemagne qui assistait à la séance dans la tribune diplomatique, de montrer que nous sommes capables, dans les questions de politique extérieure et en face de l'étranger, de faire trêve à nos dissentiments et de suivre le drapeau national, en quelques mains qu'il se trouve.

Nous sommes des catholiques, des monarchistes, c'est vrai. Mais c'est justement à cause de cela que nous sommes, surtout et avant tout, des Français.

L'unanimité de la Chambre, même dans une question qui était bien faite pour la diviser, prouvera à l'Allemagne et à ses alliés que, lorsqu'il le faut, le patriotisme sait faire l'unité parmi nous. — Paul de Cassagnac.

LES DEUX SALONS

Au Palais de l'Industrie

La réception des ouvrages destinés au Salon du palais de l'Industrie aura lieu dans ce palais. Pour les dessins, aquarelles, pastels, émaux, miniatures, faïences et vitraux, les 10, 11 et 12 mars ; pour la peinture, du 10 au 15 mars.

Le vote pour le jury de peinture aura lieu le mardi 18 mars.

Au Palais des Beaux-Arts

Hier, la « *Société nationale des Beaux-Arts* », groupe Meissonier, a nommé ses jurés.

MM. Meissonier, Puvis de Chavanne, Carolus-Duran, Béraud et Billotte, pour la peinture ; Dalou, pour la sculpture, et Braquemond, pour la gravure, sont membres de droit.

Quant au *tirage au sort*, il a donné les résultats suivants :

Peinture, 15 jurés :

MM. Lhermitte, Harrisson, Charles Meissonier, Dubufe, Le Camus, Verstraëdt, Guignard, Delance, Perraudeau, Guétal, Lerolle, G. Colin, L. Gros, Duez et Galland.

Sculpture, 6 jurés :

MM. Baffier, Desbois, Mennier, Lanson, Rodin et Cordonnier.

Gravure, 3 jurés :

MM. Waltner, Guérard et Desbrutin.

Le secrétariat général de la Société est définitivement installé au palais du Champ-de-Mars, sous la direction de MM. Georges Blavet et Durand-Tahier.

La Crémation

Intervention de l'Eglise

En présence du nombre croissant des incinérations, la Congrégation du Saint-Office vient d'interdire absolument à l'Eglise d'accorder ses bénédictions aux corps destinés à être brûlés.

Le cardinal Richard, archevêque de Paris vient de faire connaître aux paroissiens la décision romaine et l'interdiction de la sépulture ecclésiastique frappant tous ceux qui demanderaient après leur mort l'usage de la crémation.

N'empêche que les incinérations deviennent tellement nombreuses au Père-Lachaise qu'on *va devoir y construire un second four.*

L'ASSASSINAT DE GOUFFÉ

Gabrielle irresponsable

Avant d'envoyer à la chambre des mises en accusation son rapport sur l'affaire Gouffé, M. Doppfer est indécis.

Gabrielle Bompard doit-elle comparaître devant la cour d'assises ? Peut-on considérer *cette étrange créature comme une criminelle responsable ?*

Le docteur Brouardel va être appelé à examiner l'état mental de la complice d'Eyraud, qu'il ne croit pas responsable ; il l'a déclaré du moins après avoir assisté au récit du crime, mimé par Gabrielle, rue Tronson-du-Coudray.

Un crime empêché

Dans un de ses derniers interrogatoires, Gabrielle Bompard a raconté de quelle façon Eyraud avait combiné l'assassinat de M. Garanger.

Celui-ci avait sur lui des sommes importantes et des billets à ordre dont Eyraud, qui se faisait alors appeler Van Aerd, désirait s'emparer.

Il dit à Gabrielle :

— Il faudra que tu amènes *notre ami* à l'hôtel un de ces soirs. Tu lui diras que je suis parti pour un ou deux jours.

» Il s'empressera de venir. Tu laisseras la porte de la chambre ouverte. J'arriverai au milieu de la nuit. Je serai armé d'un couteau et l'affaire sera rapidement faite. Nous nous emparerons de son porte-feuille et nous nous empresserons de partir.

» Si, par hasard, nous étions découverts, qu'aurions-nous à craindre ? Je dirai que cet homme me trompait, que je me suis vengé. On admet, en ce pays, cette justice expéditive. »

Mais Gabrielle, soit par amour, soit par crainte, refusa de se prêter à ce nouvel assassinat.

— J'ai pensé, a-t-elle dit, qu'Eyraud profiterait de l'occasion pour se débarrasser aussi de moi. Il nous aurait tués tous les deux, Garanger et moi, et aurait raconté que c'était pour venger son honneur. Il aurait fait d'une pierre deux coups, dévalisant sa victime et s'assurant mon silence sur ses crimes.

C'est sans doute par crainte d'être elle aussi assassinée que Gabrielle se décida à s'enfuir avec M. Garanger.

Sa disparition rendit Eyraud furieux. Il ne pensait pas alors que Gabrielle dévoilerait son secret. Il adressa même une lettre à M. Garanger à l'hôtel Terminus, où il savait que son « ami » devait descendre. Il lui disait, dans *cette lettre :*

« Vous avez agi en malhonnête homme : vous m'avez enlevé celle que j'adore et qui se rit de mon amour ».

Après ces reproches, il adressait à M. Garanger une demande d'argent.

Lorsqu'il revint à Montréal, seul, après la fuite de sa complice, il semblait désolé, et déclarait aux personnes qu'il avait vues lors de son premier séjour dans cette ville, que « sa fille s'était fait enlever et lui avait volé, avant de partir, une somme de dix mille francs. »

***

Le journal le *Monde* de Montréal (Canada) qui est arrivé hier, assure que les agents de la sûreté qui sont en Amérique, comme on sait, pour y rechercher Eyraud, sont persuadés que l'assassin de Gouffé ne séjourne pas loin de Montréal. D'après ce journal ils espèrent réussir dans leur mission.

Les Elections du Reichstag

RÉSULTATS COMPLETS

On connaît enfin les résultats de 397 élections qui ont eu lieu pour le renouvellement du Reichstag.

Les députés élus se répartissent ainsi :

Conservateurs purs	68
Conservateurs libres	24
Nationaux-libéraux	40
Centre	106
Progressistes	70
Socialistes	36
Démocrates	10
Polonais	16
Guelfes	10
Alsaciens-Lorrains	14
Danois	1
Antisémites	4
Indépendants	2

Les partis gouvernementaux ont donc 132 voix et les partis de l'opposition de toutes nuances 265 voix.

L'invention des timbres-poste

Exposition à Londres

Le 50e anniversaire de l'invention des timbres-poste sera célébré, comme tout se célèbre en Angleterre, par une exposition.

Celle-ci ne durera que huit jours et consistera en une complète collection de tous les timbres-poste qui ont été en usage ainsi que tous les modèles de malles-postes, wagons et autres accessoires-postaux datant de plus de cinquante ans.

CHRONIQUE REGIONALE

BULLETIN MILITAIRE

Les grandes manœuvres de 1890. — Nous avons annoncé déjà que le programme des manœuvres de 1890 avait été arrêté par l'état-major général.

Outre les manœuvres de siège devant Epinal qui n'ont jamais été faites, on verra pour la première *fois, deux corps d'armée* au complet opérer l'un contre l'autre.

« Ces manœuvres à double action auront lieu dans notre région, entre la haute Somme et le haut Escaut : le 1er corps d'armée (général Jamont), concentré vers Cambrai, et le 2e corps (général de Coois), rassemblé vers Péronne, manœuvreront l'un contre l'autre, sous *la haute direction de M. le général Billot*, membre du conseil supérieur de la guerre et inspecteur d'armée.

Ces manœuvres dureront du 1er au 15 septembre. Les troupes du 1er et du 2e corps seront renforcées de deux régiments d'infanterie de marine, des 6e, 22e et 23e dragons et 12e chasseurs formant avec les 5e dragons et *3e chasseurs une division provisoire de cava*lerie, commandée par le général de la Salle.

Un seul essai sérieux, encore qu'incomplet, des manœuvres à double action, avait été fait jusqu'à présent en France (sous le ministère du général Ferron), et ceux qui ont pu suivre, en 1889, l'intéressante lutte du 9e corps d'armée contre la 22e division (renforcée), se réjouiront de retrouver, dans le Nord, le chef si habile et si actif de cette division, le général Jamont, aux prises avec un des plus brillants officiers de l'ex-corps d'état-major.

Ajoutons qu'à ces grandes manœuvres on expérimentera enfin la poudre sans fumée dans de vastes proportions — ce qui n'avait pas été fait encore jusqu'ici.

Les engagements volontaires. — Les engagements volontaires pour l'armée de terre sont ouverts du 1er au 31 mars pour les régiments suivants, qui n'ont pas encore reçu leur complet d'engagés :

Infanterie : 1, 2, 5, 7, 8, 10, 13, 14, 16, 19, 20, 21, 22, 24, 25, 28, 29, 30, 34, 35, 36, 39, 42, 44, 46, 47, 48, 52, 59, 62, 64, 68, 70, 71, 73, 75, 78, 79, 80, 81, 82, 85, 86, 88, 89, 90, 91, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 109, 110, 111, 113, 114, 115, 116, 118, 120, 121, 124, 125, 128, 129, 130, 131, 133, 134, 136, 137, 138, 139, 142, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 154, 155, 156, 157, 108, 160 et 161e régiments.

Chasseurs à pied : 1, 2, 3, 4, 5, 7, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 18, 19, 21, 22, 23, 24, 25, 27, 28 et 30e bataillons.

Les engagements sont encore ouverts dans la plupart des régiments de dragons, chasseurs, hussards, cuirassiers, zouaves, tirailleurs algériens, chasseurs d'Afrique ; dans les régiments d'artillerie, les pontonniers, les bataillons d'artillerie de forteresse et les 1, 2, 3, 4 et 5e régiments du génie.

Nomination. — Recrutement. — M. Corneux, capitaine au 110e régiment d'infanterie, a été désigné pour occuper un emploi de son grade au bureau de recrutement de Lille, en remplacement de M. Ferry, décédé.

Les livrets militaires. — Les réservistes de l'armée de mer, ayant fait partie des classes 1878 ou 1879, sont invités à déposer dans le plus bref délai leur livret à la brigade de gendarmerie de leur résidence du lieu de leur domicile.

Chronique locale

ROUBAIX

Un vol de 110 francs, rue Ste-Elisabeth. — Il y a une huitaine de jours, Mme veuve Demeyer, cabaretière, demeurant rue Sainte-Elisabeth, 19, avait recueilli une jeune fille de 22 ans, nommée Clémentine Audemarckx.

Celle-ci amenait hier matin son amant, un sieur D..., dans la chambre qu'elle occupait avec Mme Demeyer. Ils profitèrent de l'absence de la cabaretière pour fracturer une commode qui contenait la petite fortune de la cabaretière et y dérobaient une somme de 110 francs, puis se retiraient tranquillement en disant : *à tantôt.*

Après leur départ, un soupçon traversa l'esprit de M. Demeyer qui se rendit dans sa chambre et constata le vol.

Elle fit immédiatement des recherches et apprit que les deux amants s'étaient fait conduire dans une voiture de place, au Mont-à-Leux.

Plainte a été déposée entre les mains de M. Désoutter, commissaire de police.

Partie d'Arbalète. — Dimanche prochain, 9 mars aura lieu chez M. Jules Delporte, cabaretier à la « Renaissance », rue du Vieil-Abreuvoir, une grande partie d'arbalète entre M. A. Duburcq, de Roubaix et M. H. Broux, de Croix.

Concours de chiens ratiers. — Un grand concours de chiens ratiers aura lieu demain dimanche, chez M. Adolphe Delmulle, rue du Fontenoy, 69.

Il y aura pour 165 francs de prix.

Un pari mutuel sera organisé.

La loi Grammont. — *Bien que la loi Gram*mont défende de maltraiter les animaux, le nommé Debleu Liboire, magasinier, demeurant à Tourcoing, ne semble pas s'en préoccuper.

Ayant été chargé par son patron d'aller faire une course quai de Gand, et craignant trop se fatiguer, il attacha en dessous de sa voiture, son chien qu'il maltraitait, prétextant qu'il ne marchait pas assez vite.

Un rapport a été rédigé à sa charge.

Les Chiens. — Dans la journée de jeudi, neuf chiens ont été mis en fourrière et deux contraventions ont été dressées.

Une arrestation pour vol. — L'agent de sûreté Duhem a arrêté jeudi matin vers six heures, à l'estaminet de la *Clef d'Or*, rue du Chemin-de-fer, la nommée Louise Combien, ménagère, âgée de 39 ans, inculpée de vol de draps et de couvertures au préjudice de son patron.

Un accident place du Trichon. — Les personnes qui se trouvaient hier matin, vers dix heures au Minck, étaient mises en émoi par les cris déchirants que poussaient une bonne, S.. D., âgée de 40 ans, au service de M. Bourgeois, rue du Coq Français, 141.

On s'empressa autour de cette femme, et l'on apprit bientôt que, voulant attacher une épingle, elle se la serait enfoncée dans la tête.

Admise dans un estaminet de la place, elle y reçut les soins que nécessitait son état et put ensuite regagner sa demeure en voiture.

Hôtel du Commerce. — Samedi 8 courant, à 9 heures du soir, séance donnée par Inaudi, le célèbre calculateur.

Les salles du Restaurant seront spécialement réservées aux familles. 1397

Exposition de plantes. — M. Marigot, horticulteur arrivant de Lyon vient de mettre en vente rue de la Gare, 76, un grand assortiment de toutes sortes de plantes et arbustes d'agrément, arbres verts, assortiments de rosiers, nouveautés, bulbes et oignons à fleurs vivaces, graines de fileur, toutes sortes d'arbres fruitiers, entr'autres : nouveaux cerisiers d'Amérique, les 40 cerises pesant un kilogramme ; groseilliers circassiens, la grappe pesant 300 grammes ; framboisiers perpétuels d'Australie à fruit exquis, etc., etc.

Grand rabais pour cause de prochain départ. 1398

TOURCOING

Les exploits d'un pseudo marchand de cochons. — La commune de Bondues a été l'un des derniers soirs le théâtre des exploits d'un *singulier individu, malfaiteur* dangereux, qui simule la folie sans doute.

Voici les faits :

M. Jules Hespel, cultivateur, vit entrer subitement dans sa cour un individu qui arracha violemment un lattis qu'il jeta sur la route puis s'en alla, non inquiété par le fermier moment de surprise passé crut avoir affaire à un fou.

Vers onze heures 1/2, alors qu'il était couché, M. Hespel entendit un bruit insolite dans sa cour et les pas d'un homme chaussé de sabots. C'était un malfaiteur sans doute. Le fermier après s'être muni d'une hachette, descendit et se dirigea du côté du visiteur nocturne. A peine s'était-il approché que l'individu *lui sauta à la gorge.*

Une lutte acharnée qui ne dura pas moins de vingt minutes s'engagea au cours de laquelle M. Hespel à qui son agresseur avait arraché sa hachette reçut un coup violent dans la région frontale, qui lui fit une blessure d'où le sang jaillit en abondance.

Malgré cette blessure, le fermier qui est doué d'une force peu commune parvint à maîtriser l'individu et appela à son aide un de ses voisins, M. Firmin Duhaut, maréchal ferrant, qui accourut.

On ligota l'individu avec de grosses chaînes de fer et l'on prévint le garde-champêtre qui le déposa au violon de la commune.

L'on sut après son arrestation que ce même individu avait pénétré un instant auparavant chez le sieur Loridan, où il avait dérobé un lapin.

La gendarmerie de Tourcoing s'est rendue à Bondues pour prendre le prisonnier et faire l'enquête. L'individu est un nommé J.-B. Queutz, âgé de 34 ans, ouvrier chaudronnier, né à Soultz (Alsace). Il a déclaré qu'il avait hérité de 200 cochons et qu'il cherchait à les vendre 20 fr. pièce en Belgique, après quoi avec un héritage de 2000 fr. que devait faire sa femme qui habite Molenbeck-Saint-Jean, près Bruxelles, il irait vivre de ses rentes à Paris.

Mais lui dit le brigadier de gendarmerie, vous n'étiez pas sur la route de Bruxelles en passant pas Bondues, puis vous avez une singulière façon de faire l'article pour vos cochons en pénétrant la nuit dans les fermes pour y voler. Pourquoi avez vous pris un lapin ? « Pour m'amuser ». Et qu'en avez vous fait ? « *Il est parti en mettant* mes chaussettes », c'est dommage, il était beau. »

Se trouve-t-on en présence d'un fou ou d'un malfaiteur ? toujours est-il que c'est un gaillard dangereux. Depuis son arrestation il se répand en menaces continuelles sur le garde-champêtre et sur MM. Hespel et Duhaut. « Quand je reviendrai, ils y passeront tous les trois. »

Un papier peu recommandable. — Hier soir, vers cinq heures et demie, un individu se présentait au commissariat central de police pour y obtenir un certificat, et présentait à l'appui de sa demande une notification d'arrêté d'expulsion pris contre lui à la suite d'une condamnation par le tribunal correctionnel de Lille en date du 30 août dernier, à 40 jours de prison pour violences, voies de fait et violation de domicile.

Inutile de dire que ce papier peu recommandable a amené l'arrestation du porteur. C'est un sieur Auguste Dewinter, âgé de 29 ans, né à Halluin, de porents belges.

Condamnations. — Dans sa dernière audience, le tribunal correctionnel de Lille a condamné les nommés : J.-B. Scheire, sujet belge, à 6 mois de prison pour mendicité, ivresse, outrage et rébellion aux agents et infraction à un arrêté d'expulsion ; Louis Deltour, à 15 jours de prison pour mendicité.

Expulsés. — Un convoi de huit expulsés a été dirigé sur la frontière par la gendarmerie de Tourcoing.

Un tourquennois attaqué à Courtrai. — On écrit de Courtrai :

« Un représentant de commerce de Tourcoing, M. Louis Delrue, a été l'objet d'une lâche agression, dans la nuit de lundi à mardi.

Passant, vers minuit, rue de Menin, il fut attaqué par sept individus qui le rouèrent de coups avec leurs sabots.

» Les agents de police Holvoet et Carette survinrent et délivrèrent M. Delrue des mains de ses agresseurs. Les agents leurs demandèrent leurs noms mais les gredins leur répondirent par des menaces et finalement par des coups. Ils se disposaient à malmener les représentants de la force publique, comme leur première victime, quand ceux-ci tirèrent leurs sabres frappant à tort et à travers.

» A la vue de ces armes ce fut un sauve-qui-peut général.

» Cinq des agresseurs sont reconnus : quatre habitent Heule et un Bisseghem.

« *M. Delrue a été fortement blessé à la tête.*»

WATTRELOS

Plaintes. — Plusieurs gamins du Crétinier ont tué une poule appartenant au fermier Renard, qui a porté plainte.

— Plainte a été portée par Duvillier, cabaretier à la Baillerie, contre un sieur Guédin, qui lui aurait enlevé une table pour la porter à la *femme Duvillier, qui est séparée de son mari.*

LILLE

Arrestations importantes. — La police vient de mettre en arrestation quatre individus sur qui pèsent de graves présomptions. En dehors des vols qu'ils ont commis et des attaques nocturnes dont ils se sont rendus coupables, il y a d'autres faits à leur charge.

Nous n'en dirons pas davantage pour ne pas entraver l'action de la justice.

Voici leurs noms :

Werquin, Augustin, 31 ans, peintre, demeurant rue des Pénitentes, 20 ; Lecourt, Artideur, 18 ans, mécanicien, domicilié à Marquette ; Werkels, Adolphe, 21 ans, journalier, demeurant rue du Molinel ; Wacheul, 22 ans, cocher.

Les individus suivants ont été arrêtés sous diverses inculpations :

Mortier Henri, 35 ans, journalier, rue Mazagran, pour coups envers sa femme ; Verstraeten Ch.-Louis, 59 ans, journalier sans domicile fixe, pour infraction à un arrêté d'expulsion ; Dhalluin Auguste, 62 ans, blanchisseur, quai de l'Ouest, pour vol de fagots ; Dion Théophile, 36 ans, journalier, rue de la Justice pour vol de charbon ; Olivier Charlemagne, 20 ans, chandronnier, pour le même motif.

LE NORD

LE MAIRE DE VERLINGHEM

M. Mélisse, maire rétrograde et clérical de Verlinghem, vient de recevoir une verte leçon du conseil municipal.

Nos lecteurs se rappellent qu'il y a quelques jours les membres du Conseil protestèrent énergiquement contre le fameux projet du service vicinal du département, qui tendait à réduire à 2 mètres 50 la partie restant à construire en pavage sur le chemin du Corbeau.

Après avoir bravé le Conseil municipal cet excellent Maire a voulu montrer le dédain qu'il professait pour les administrateurs du bureau de bienfaisance. — Sans même les consulter, il présente à M. le Préfet une demande de secours pour l'établissement charitable et se substitue ainsi à la commission ! ! — M. le Maire de Verlinghem a pensé sans doute que la commune se personnifiait en lui ?

Sa demande de secours insuffisamment justifiée a été rejetée par la commission départementale et les pauvres de Verlinghem subiront les conséquences de la maladresse dont a fait preuve en cette circonstance le déplorable magistrat qu'ils ont à la tête de leur commune.

Le Maisnil. — *Incendie.* — Hier, vers sept heures du soir, le feu s'est déclaré soudainement chez M. Lesaffre, cultivateur.

En quelques instants, toute la ferme était en feu ; la toiture en chaume rendait toute espece de secours difficile.

On a pu à grand peine sortir de l'écurie un cheval ; l'autre a été brûlé.

L'étable contenait huit vaches ; deux seulement ont été sauvées. Une truie et ses dix nourrissons ont été brûlés également.

Il y a *assurance pour une somme* relativement faible, dit-on.

Le feu est dû probablement à un défaut de ckeminée.

VALENCIENNES

Vieux-Condé. — *Accident.* — Un accident qui aurait pu avoir des suites graves, est arrivé chez le sieur Frère, près du canal du Jard, à l'endroit désigné sous le nom de « la Barque ».

Le fils de la maison, occupé à une machine à battre ayant perdu l'équilibre vint tomber sur l'engrenage du volant.

La machine fut arrêtée heureusement à temps, et le jeune Frère en fut quitte pour une épaule démise et quelques contusions.

Le docteur Castiau lui a prodigué les premiers soins.

CAMBRAI

Haussy. — *Affaire de mœurs.* — Une petite fille de 8 ans a raconté à ses parents qu'elle avait été victime des attouchements obscènes d'un jeune homme chez les parents duquel elle avait été envoyée en commission.

Cet individu aurait même mis un mouchoir *sur la bouche de l'enfant pour l'empêcher de* crier.

Le garçon accusé soutient énergiquement qu'il est innocent des faits qu'on lui impute.

AVESNES

La Catastrophe de Louvroil

(*Nouveaux détails*)

Après l'enquête qui a suivi l'accident, on peut dire que la catastrophe doit être attribuée à une cause vraiment inattendue.

Une forte tempête sévissait cette nuit-là à deux heures du matin ; sous l'influence du vent une partie de la toiture s'effondra sur le volant de la machine, marchant à une vitesse de 120 tours à la minute.

Le machiniste, pressentant un malheur, cria immédiatement sauve qui peut, mais il était trop tard, le volant éclatait avec un fracas épouvantable.

Le nommé Guelcaud, dont la mort a été annoncée, se trouvait devant son four à quelques mètres du volant. Il réveillait son camarade, couché à ses pieds, quand tout à tout celui-ci vit Guelcaud emporté comme par une force invisible. C'était un éclat du volant qui, le prenant en écharpe, venait de lancer comme une balle d'étoupe.

Le choc fut si violent que le projectile, enlevant le corps du malheureux, le fit passer à travers une tôle de plus de deux centimètres d'épaisseur.

Le plus gros éclat du volant, après avoir traversé l'usine, renversant fours, chaudières et murailles, est allé tomber dans la Sambre.

La victime est âgée de 43 ans. Elle a été élevée à l'hospice de Bavay, ainsi que l'indique son livret.

Guelcaud est marié, mais depuis quelque temps il ne vivait plus avec sa femme.

Le bruit avait couru qu'un des blessés avait succombé ; il n'en était rien, heureusement et tout fait présumer, au contraire, que les vic*times de cet accident seront bientôt rétablies.* Ce malheur a provoqué dans la population ouvrière un émoi considérable.

Il y a un an à peine, pareil accident s'est produit dans la localité.

DUNKERQUE

Chronique maritime. — Le vapeur Porténa qui a environ 5,500 balles de laine à son bord de la Plata pour Roubaix et Tourcoing, a passé le 4 mars à Saint-Vincent, cap Vert, allant à Dunkerque ; il est attendu en ce port le 13 courant.

Le vapeur Charente, magnifique steamer des Messageries maritimes, débarquait à Dunkerque, le 7 mars, des laines, etc., etc., pour Roubaix-Tourcoing et suivra ensuite pour Bordeaux, avec le solde de sa cargaison, composée de laines, cuirs et peaux.

Le vapeur anglais Corean (Allanline), débarquait le 7 mars à Dunkerque des laines, *etc., de la Plata pour Lille, Roubaix et Tour*coing.

Le vapeur italien San-Gothardo, arrivé de la Plata à Dunkerque avec maïs et laines pour Roubaix et Tourcoing, débarquait ses marchandises le 7 courant.

Le vapeur Uruguay, des Chargeurs-Réunis, débarquait à Dunkerque, le 7 mars, environ *2,000 balles de laine de la Plata pour Roubaix* et Tourcoing.

Le vapeur anglais Clon-Forbes, venant de Bombay (Indes), avec coton et graines, pour Lille, etc., est attendu incessamment à Dunkerque.

Le vapeur anglais Kaight-Saint-Georges, chargeait à Bombay, 7 mars, en cotons et *graines diverses, pour Lille, etc.*

Navire abandonné en mer. — Le 3-mâts anglais « Coviolanus » qui a été rencontré dernièrement en mer, abandonné de son équipage et à la recherche duquel plusieurs remor*queurs de Liverpool sont partis, a été ramassé* et pris à la remorque par le vapeur anglais « Bostoniaa », arrivé le 6 courant avec ce navire de Bostin à Queenstow, le « Coviolanus » est porteur de 31,873 quintaux de nitrate.

Arrivée d'un paquebot. — Le vapeur « Uruguay », de la Cie des Chargeurs Réunis, entré hier, venant de Buenos-Ayres et Montevidio, avait à son bord : 34 passagers qui regagnaient leur famille.

Le départ des Islandais. — On nous écrit de Dunkerque :

Nous avons quinze Islandais qui ont pris la mer, à la marée de ce jour.

Ainsi que nous l'avions prévu, le vent était bon, les départs se seraient suivis.

Le temps est devenu très bon pour la route à suivre par nos pêcheurs.

Il y aurait eu plus de navires sortis, sans l'encombrement, et le manquement des hommes. — Encore quelques jours, et toute la flottille fera suite.

Voici les noms des navires partis aujourd'hui : *la Concorde, la Décidée, la Marie-Juliette, la Madeleine, l'Audacieuse, l'Emile et Louise, la Caquette, la Belle Dijonnaise, la Galathée, la Vigoureuse, l'Aimée-Emélie, le Fileur, l'Irma, la Léona* et *la Primevère.*

Avis. — M. Ravinet, brasseur, a recueilli une petite chienne, au poil noir, qu'il tient à la disposition de son propriétaire.

Trouvaille. — M. Jean Verbeck, âgé de 47 ans, mécanicien chez MM. Marchand frères, a trouvé un cabas de figues qu'il a déposé au commissariat central de police.

Arrestations d'ivrogne. — Hier soir à 10 heures, deux individus ont été trouvés couchés, complètement ivres, dans la rue de Beaumont et ont été conduits au dépôt de la sûreté au moyen d'une voiture de place.

Ce sont les nommés Léon Byl, âgé de 30 ans, et son frère Armand, âgé de 25 ans, tous deux marins et habitant Rosendael, section du Casino.

Procès-verbal sera en outre dressé à leur charge pour avoir accidentellement cassé un carreau de vitre à la devanture du cabaret Kerckhove, rue Caumartin, où en passant, Armand à fait un écart et est tombé dans le carreau.

PAS-DE-CALAIS

Arras. — *Tentative de suicide.* — Un employé de commerce d'une maison de la rue de la Tuilerie, a tenté hier de se suicider en se pendant dans la cave de l'habitation de son patron.

Heureusement, on s'est aperçu à temps de sa funeste tentative et l'on a pu couper la corde avant que la strangulation fut complète.

Le malheureux a été transporté d'urgence à l'hôpital. Son état est assez grave.

CALAIS

Retard de train par la chute d'un arbre

Jeudi vers 3 heures du soir, le nommé Magniez, cultivateur au beau marais était occupé à abattre un arbre dans sa cour qui longe la ligne du chemin de fer de Calais à Dunkerque, lorsque par suite de la rupture d'une racine, l'arbre tomba sur la voie ferrée en brisant plusieurs fils et un poteau télégraphique. La voie n'ayant pu être dégagée à temps, le train de 4 h. 20 venant de Dunkerque dont le mécanicien aperçut les signaux à temps, a dû s'arrêter un quart d'heure environ.

Aucun accident ne s'est produit.

Sailly-sur-la-Lys. — *Plaisanterie non adroite.* — Un nommé Emile Peucelle, âgé de 16 ans, demeurant à Laventie, se trouvant légèrement ivre dimanche dernier, a cru jouer une bonne farce à M. Liénard, marchand de grains à Sailly, en emportant une planche lui appartenant, sur laquelle étaient fixées cinq pièces de 5 fr. qu'il avait gagnées l'après *midi dans un combat de coqs.*

La plaisanterie n'a pas été du goût de M. Liénard qui a porté plainte.

Liévin. — *Escroquerie.* Une nommée Joséphine Billon, femme Monier, âgée de 24 ans, comparaîtra sous peu devant le tribunal correctionnel de Béthune pour y répondre d'un double délit. Elle est accusée de s'être fait servir deux livres de lard et une demi-livre de jambon par M. Delobel, charcutier, au nom d'une marchande de légumes du voisinage. De plus, elle a essayé du même truc auprès de Mme Menu, épicière, en lui envoyant chercher par sa petite fille des marchandises pour le compte de la femme Bocquet. Mme Menu a flairé l'escroquerie et n'a rien remis à la gamine.

Fouquières-lez-Béthune. — *Voleuses précoces.* — Depuis le 9 février, les religieuses qui tiennent une école et un ouvroir de filles dans la rue de l'Eglise à Fouquières, s'apercevaient chaque dimanche en revenant des vêpres qu'on s'étaient introduit chez elles en passant par une fenêtre de l'école ou par la porte de la cuisine. On leur volait tout l'argent qu'on pouvait trouver dans les tiroirs des meubles. Peu à peu on leur avait volé 150 fr. environ.

Ces vols étaient commis par deux élèves des religieuses, Léonie Maricelle et Eléonore Tison. Elles ont tout avoué.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Voici les condamnations prononcées à l'audience d'hier :

Marie Bayens, femme Daens, couturière rue des Postes et Louis Van de Sande, tailleur de pierres, chacun 15 jours de prison pour adultère et complicité. — Jean-Baptiste Cornard, 25 francs d'amende pour tromperie. — Ernest Cosman, 6 mois de prison pour vol chez M. Henri Descatoire, épicier rue de Courmont et d'une paire de bottines appartenant à la nommée Julia Duvocelle, couturière, rue d'Artois. — Alexandre Detourbon, 6 mois ; Pierre Debacque, 2 mois pour abus de confiance. — Léonie Petyt, 6 jours et 5 francs pour bris de clôture, outrages et ivresse. — Louis Lefebvre, 6 jours pour mendicité. — Sophie Couvez, 6 jours pour le même délit. — Albert Feyt, 2 mois, pour expulsion. — Frédéric Biesbrouck, 15 jours, pour mendicité. — Victor Decoq, 3 mois et 500 francs pour fraude. — Cyrille Lassens, 3 mois pour bris de clôture et infraction à un arrêté d'expulsion.

Me Courant

***

Dans le compte-rendu que nous avons donné hier de l'*affaire de fraude*, qui est venue devant le tribunal correctionnel de Lille, une erreur de mise en page nous a fait dire ce que nous ne voulions pas.

La dernière phrase de notre article n'a pas été suivie de son explication.

Nous la donnons complète aujourd'hui.

« On prétendit que ces altérations avaient été faites de complicité avec le receveur buraliste et un employé de bureau de Moulins-Lille. Et ce qui semblait donner raison à cette version, c'est que le receveur buraliste s'était empoisonné affirmait-on tandis que l'employé des contributions avait mis la frontière entre lui et l'administration.

Or, il n'en est rien, le receveur a succombé aux *suites d'une longue et pénible maladie et l'employé* appartient actuellement à une grande maison de Lille.

L'administration couvre entièrement ses employés et cette version n'est plus permise.

Nous devions cette rectification à la mémoire d'un *fonctionnaire qui est mort après de longs et loyaux* services dans l'administration, entouré de l'estime de tous ceux qui l'avaient connu.

FAITS DIVERS

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Journée du 7 mars

Baromètre : 753 mm. 4 (entre pluie et variable). Hausse depuis la veille : 0 mm. 6.

Thermomètre : à 6 heures du matin : 5° au dessous de 0. ; à 3 h. de l'après-midi, 10° au dessus de 0. ; à 6 h. du soir, 7°.

Etat du ciel : Nuageux.

Direction et force du vent : Sud-Ouest, modéré.

Temps probable pour aujourd'hui : Ciel couvert, quelques pluies, temps doux.

Le soleil se lève à 6 heures 30 et se couche à 5 heures 53.

HORRIBLE CRIME A MOSCOU

Une femme coupée en morceaux

On télégraphie de Moscou, qu'une femme a été trouvée coupée en morceaux dans deux sacs en toile. La tête manquait.

Hier matin, un homme inconnu, ayant les allures d'un commissionnaire, se présentait au palais du prince Dolgoroukoff, gouverneur général de Moscou, et remettait pour le prince